



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 juillet 2020

La CRE est favorable à une évolution du réseau de transport d'électricité qui allie investissements et recours aux flexibilités

La CRE présente son analyse du schéma décennal de développement du réseau de transport d'électricité (SDDR) élaboré par RTE. Elle est favorable aux grands principes du SDDR. Ceux-ci visent à optimiser les coûts liés à l'adaptation du réseau à la transition énergétique et à limiter son impact environnemental. A ce titre, la CRE, dans son analyse, encourage le recours aux flexibilités.

En septembre 2019, le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, RTE, a publié son schéma décennal de développement du réseau de transport d'électricité, dit « SDDR », qui présente l'évolution du réseau de transport jusqu'en 2035.

Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et du vieillissement progressif du réseau, RTE évalue les investissements nécessaires sur le réseau de transport à environ 33 Md€ sur 15 ans, hors immobilier, systèmes d'information, logistique et véhicules.

L'examen par la CRE du SDDR de RTE n'a toutefois pas pour objet d'approuver une enveloppe financière, mais de valider les méthodes d'analyse des besoins et de choix d'investissements de RTE. Le schéma décennal de RTE, couplé aux orientations de la CRE, fonde la doctrine d'investissements de RTE sur laquelle la CRE se basera pour analyser les projets d'investissements qui lui seront soumis.

La CRE considère que le recours aux flexibilités et la politique de gestion des actifs présentés par RTE permettront de maîtriser les investissements et, *in fine*, les coûts pour les utilisateurs du réseau électrique. Ainsi, elle soutient le concept de « dimensionnement optimal », qui consiste à moduler ponctuellement la production de certains sites pour éviter le renforcement ou la construction de nouveaux ouvrages de réseaux, et qui pourra éviter 7 Md€ d'investissements. La CRE est également favorable à la dernière feuille de route sur les flexibilités remise par RTE.

Enfin, la CRE salue la grande qualité du travail réalisé par RTE dans cet exercice et l'apport décisif du SDDR pour les parties prenantes afin de leur permettre d'anticiper et de comprendre les enjeux de l'évolution du réseau de transport d'électricité.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr et Anne DELAROCHE : 01.44.50.42.72 – anne.delaroche@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.